



Charte de valeurs et de qualité des chemins de randonnées européens
« Sur les Pas des Huguenots » - « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois ».

Présentation du projet global :

« Sur les pas des Huguenots » nommé „Sur les pas des Huguenots et des Vaudois“ en Suisse et en Allemagne, est un projet de coopération mené dans le cadre du programme européen LEADER par divers territoires (communes, communautés de communes, PNR...) en Allemagne, en Italie et en France ainsi que par d'autres partenaires institutionnels et privés en Suisse, en Italie, en Allemagne et en France. Il consiste en la création d'un sentier international de grande randonnée suivant le tracé historique de l'exil des Huguenots dauphinois vers l'Allemagne et la Suisse après la révocation de l'Edit de Nantes (1685-1690) ainsi que la création de deux itinéraires de l'Italie vers la Suisse, l'exode et la Glorieuse Rentrée des Vaudois du Piémont.

Approche historique :

En 1598, le roi de France, Henri IV, signe l'Edit de Nantes, autorisant la liberté de culte aux protestants dans certaines limites et leur accordant certaines places fortes militaires. La promulgation de cet édit met fin aux guerres de religion qui ont ravagé la France au XVI^e siècle.

En 1685, le roi de France, Louis XIV, révoque l'Edit de Nantes. Le protestantisme devient dès lors interdit sur le territoire français.

Un nombre considérable de protestants ne se soumettent pas et s'exilent vers la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre ou encore la Hollande, terres d'accueil où le protestantisme est largement développé. Ces fuites dureront plusieurs décennies et verront l'émigration de près de 200 000 personnes, dont beaucoup d'artisans ou de membres de la bourgeoisie.

Les Princes électeurs de la Hesse et du Brandebourg par exemple, voyant l'opportunité d'accueillir cette population huguenote souvent bien formée et d'un bon niveau intellectuel, prennent des mesures d'accueil, parfois avant même la révocation de l'édit de Nantes. Des lopins de terres leur sont réservés, ainsi que la possibilité de mettre en place une administration parallèle judiciaire et pénale. L'intégration des Français se passe relativement bien et apporte des transferts de « savoir-faire ».

Au Piémont, dans les années 1685 -1698, la présence vaudoise risque de disparaître. Le Duc de Savoie, Victor Amédée II, révoque en 1686 les édits concernant le protestantisme aux Vallées. En 1687 les Vaudois ayant survécu au massacre et à l'emprisonnement sont exilés en Suisse et en Allemagne. En août 1689, toutefois, quelques centaines de Vaudois rentrent dans leurs Vallées. Cette expédition armée, appelée « Glorieuse Rentrée », est couronnée de succès.



Préambule à la charte:

Suite aux travaux réalisés dans la première phase du projet de coopération transnational LEADER+, le concept d'un chemin de randonnée culturelle « Sur les pas des Huguenots » a été défini entre Le Poët-Laval dans le sud de la France et Bad Karlshafen dans le nord de la Hesse, avec raccordement des cheminements provenant du Piémont dans le nord de l'Italie.

La présente charte donne à tous les partenaires du projet un cadre de références quant à la forme et aux contenus des actions internationales et nationales. Elle permet de rassembler les prestataires autour de valeurs et engagements communs.

Objectifs :

Par la création du cheminement et des zones de découverte thématiques, les objectifs suivants sont visés :

- **La mise en valeur du patrimoine culturel commun, huguenot et vaudois entre autres par l'obtention du label « Itinéraire culturel européen » du Conseil de l'Europe au regard des budgets mobilisables.**
- Le soutien à l'économie locale par le biais du tourisme de qualité.
- La sensibilisation à la coopération et à la citoyenneté européenne par le biais des échanges humains.

Valeurs de base :

Le projet est fondé sur les valeurs suivantes :

- En mémoire du passé, les partenaires s'engagent à être **tolérants** dans leurs relations et à faire de la tolérance le fil rouge identitaire de leurs partenaires, tant financier, privés qu'institutionnels. La thématique des Huguenots et des Vaudois est traitée de façon **égale**.
- Le projet est **apolitique** et **non confessionnel**.
- en résonance avec les idées véhiculées par l'Agenda de Rio de Janeiro, les acteurs du projet intègrent la notion de **durabilité** sociale, écologique et économique.
- Le cheminement, la présentation des faits historiques et la mise en marché visent la découverte **authentique** de l'histoire, la culture, le patrimoine et la nature par l'ouverture sur les cinq **sens** (toucher, vue, odorat...).
- La thématique du sentier intègre des valeurs telles que la **modernité**, la **notion de réseau**, l'**interactivité** et l'**internationalité**.

Qualité :

Pour la mise en œuvre des chemins, de l'infrastructure, de l'offre touristique et de la mise en marché, la qualité repose sur des valeurs telles que le « bien-être », le « confort » et la « convivialité », les prétentions qualitatives sont les suivantes :

Implantation et aménagement du chemin :

- Le cheminement doit rester proche de la nature, sous réserve des données historiques et topographiques, et répondre aux exigences de la randonnée de qualité actuelle. En règle générale ce sont les préconisations des fédérations nationales de randonnée qui dictent les critères à respecter en matière de sécurité et de balisage.



- Le tracé du cheminement doit être continu, direct, logique et cohérent avec la thématique. Chaque étape doit représenter plusieurs variétés ou curiosités au niveau patrimonial comme au niveau des paysages traversés.
- Les intérêts et besoins essentiels des randonneurs doivent être pris en compte.
- Les descriptions des tracés des étapes, les temps de marche, les dénivelés, et les offres complémentaires disponibles sont communiqués par le biais de plusieurs canaux.
- La mise à disposition de descriptifs d'étapes et d'informations pratiques et historiques sur le site internet, ainsi que la mise en place d'un système d'information et d'orientation innovant sur toute la longueur du parcours facilitera l'orientation.
- Chaque étape est reliée à ses extrémités à un relais de transports en commun ou bénéficie d'une liaison alternative vers ces relais.
- Lors de l'aménagement du chemin et des sites culturels et touristiques les intérêts et l'accessibilité des publics vulnérables seront pris en compte ainsi que l'environnement et la protection du climat dans l'esprit de l'agenda 21.

Economie et écologie :

- Dans une volonté de soutien à l'économie locale, les prestataires dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat et des services, bénéficieront d'une préférence locale.
- Il est préconisé d'associer des personnes vulnérables à la réalisation du projet. (ex. : Chantiers insertion).

Offres culturelles et touristiques:

- Lors du développement des offres touristiques et culturelles, la diversité, l'animation, la découverte et une approche exigeante de la thématique doivent être de mise. Les thématiques des migrations et de l'intégration sont aussi à aborder dans leur signification contemporaine.

La thématique de l'itinéraire doit être riche dans sa mise en scène matérielle et immatérielle, mais elle ne peut être exclusive, les apports annexes de culture, de paysage etc. sont complémentaires. Les animations locales et/ou extra itinérantes (marchés, concerts, festivals...) participent à la réussite de l'expérience. Un équilibre entre le fil rouge et les apports annexes est à viser.

- Selon leur localisation et leur potentiel de valorisation de la thématique, les territoires traversés pourront s'impliquer différemment dans le projet.

- Les zones possédant un héritage historico-culturel important et un fort potentiel d'offre, directement liés à la thématique ou non, pourront se structurer en « zones de découverte »

Caractéristiques essentielles des « zones de découverte »:

- Chaque zone de découverte sera axée sur un point fort individuel : à partir des potentiels endogènes présents, les thèmes et les priorités thématiques pourront varier d'un espace à l'autre, de même que la forme de la mise en valeur touristique. Ainsi chaque zone de découverte bénéficiera d'un positionnement spécifique sur tel ou tel aspect de l'histoire.
- La qualité de l'offre dans les zones de découverte garantit une appréhension réelle et vivante de la thématique. Tous les zones de découverte sont intégrées au marketing commun, lequel inclut notamment l'utilisation de la charte graphique, du site internet international et une concertation la plus large possible des mesures de communication et de commercialisation. En parallèle, les zones de découverte devront mener des actions spécifiques en matière de marketing opérationnel.

- ✓ Suivent les critères minimums de l'offre et des infrastructures touristiques dans les zones de découverte. Au moins une attraction phare de portée touristique relative au thème (par ex. musée, temple...)
- ✓ Au moins dix points d'attraction secondaire
- ✓ Deux (ou plus) portes d'entrées symboliques ou des situations d'accès
- ✓ Signalisation (panneaux, banderoles, éclairage...) conforme à la charte graphique
- ✓ Au moins un circuit thématique attendant au sentier ou un parcours liés à la thématique mais ouvert à d'autres formes de mobilité (par ex. en vélo).
- ✓ Au moins un site clairement identifiable en tant que « huguenot », avec information, exposition...
- ✓ Au moins une « auberge huguenote » avec menu, aménagements, matériel d'information, littérature, information orale...
- ✓ Un programme de manifestations culturelles, circuits et guides thématiques sur la zone. Un événement central annuel.
 - Les zones dépourvues ou presque d'héritage historico-culturel et d'offres (par ex. certaines zones de passage). Ces espaces font le lien entre les zones de découverte. Vecteur central du sentier, le chemin de randonnée constitue de façon inhérente le fil rouge, la communication entre les zones de découverte.
- C'est les prestataires qui font l'itinéraire. La notion de qualité n'est pas à confondre avec la notion de « luxe ». Une qualité appropriée doit être respectée dans l'offre touristique lors de la mise en marché. Dans les domaines de l'hébergement et de l'offre culturelle, un manuel de qualité sera élaboré dans chaque nation partenaire. Ce manuel intégrera les modalités d'aménagement du chemin et un cadre quant à la qualité des infrastructures, des services et des offres touristiques.
- Chaque pays aura en charge la formation des prestataires le long du sentier.

Marketing :

- Dans les démarches de communication et de mise en marché, la charte graphique et le logo sont à mettre en œuvre de façon claire et constante, dans le respect des droits d'utilisation mentionnés dans la convention de partenariat.

Coopération :

- Lors de la construction partenariale du projet, il faut intégrer dans des réseaux de partenaires les acteurs en tant que représentants des Communautés de Communes, des communes et des établissements et institutions touristiques, culturelles et de randonnée.
- Dans les structures décisionnaires, les principes de subsidiarité et de démarche ascendante ont priorité. Les décisions se prennent sur la base de consensus.
- Le comité de pilotage international intervient sur les décisions en matière d'orientation et de développement du projet et est le garant du respect de la charte et de son évolution.
- Le comité de pilotage international est compétent en matière de validation des propriétaires-délégués des droits de logo, qui à leur tour peuvent signer des conventions d'utilisation.
- Dans les zones de découverte, les acteurs locaux et régionaux forment des réseaux et développent des offres communes.

